

## Restriction des importations.

[Suite de la page 2.]

- Minéral de cuivre, et concentrés de cuivre contenant moins de 60 pour 100 de cuivre.
- Minéral de fer.
- Manganèse, minéral de manganèse, ou tout alliage de fer ou extrait chimique qui en provient.
- Molybdène, minéral de molybdène, ou tout alliage de fer ou extrait chimique qui en provient.
- Nickel, minéral de nickel, mate, ou tout alliage de fer ou extrait chimique qui en provient.
- Minéral d'étain et concentrés d'étain ou tout extrait chimique qui en provient.
- Titanium, minéral de titanium, ou tout alliage de fer ou extrait chimique qui en provient.
- Tungstène, minéral de tungstène, ou tout alliage de fer ou extrait chimique qui en provient.
- Vanadium, minéral de vanadium, ou tout alliage de fer ou extrait chimique qui en provient.
127. Peintures et vernis non minéraux.
128. Huile de palmier.
129. Papier et articles en (non compris les livres et autres imprimés).
130. Papier brut (la pâte de bois non comprise).
131. Paraffine.
- \*\*132. Pois, secs, d'Europe seulement.
133. Crayons et mine de plomb.
134. Porte-plumes et plumes.
135. Parfumerie, cosmétiques et préparations pour la toilette.
136. Phonographes, gramophones, graphophones, et leurs parties.
137. Accessoires de photographie.
138. Pipes et accessoires de fumeurs.
139. Plantes, arbres, arbustes et vignes.
140. Plaques d'électrotypie, de stéréotypie et de lithographie, gravées.
141. Platine.
142. Plombagine ou graphite et creusets.
143. Pierre ponce.
144. Pyrites.
145. Bois de Quebracho.
- \*\*146. Reinettes.
- \*\*147. Riz.
148. Objets en caoutchouc, caoutchouc reconstitué avec des rebuts, caoutchouc brut gutta-percha, caoutchouc brut ou caoutchouc indien, gutta joolatong, gutta siak.
- \*\*149. Crustacés (non compris l'écrevisse de mer du Japon).
150. Laque.
151. Soies artificielles et soieries.
152. Argenteries et articles en argent sterling (la coutellerie non comprise).
153. Agave.
154. Patins de tous genres, à roulettes ou autres, et leurs parties.
155. Savon.
156. Soude, tous les sels de, y compris le nitrate de soude et le cyanure de soude.
157. Nitrates de soude, de potasse ou de calcium.
- \*\*158. Empois.
159. Pierre et objets en pierre.
160. Paille et herbes, non ouvrés, et articles en.
- \*\*161. Sucres.
162. Huile ou tourteaux d'olive.
163. Sumac, moulu ou non.
164. Talc et stéatite.
165. Matériaux de tannerie.
166. Goudron et pois.
- \*\*167. Rebuts de thé, de criblage ou de balayage.
168. Etain en barres, en blocs, en saumons ou en grains ou granulé.
169. Tabac et feuilles de tabac.
170. Jouets.
171. Parapluies, parasols, ombrelles et manches de parapluies.
- \*\*172. Fèves de vanille.
- \*\*173. Légumes, tous les, sauf les fèves et la lentille, et les pois à leur état naturel ou préparés ou conservés (non compris les pommes de terre, les patates sucrées, les ignames, ni les lé-

gumes en conserve). Fèves et lentille d'Europe seulement.

- \*\*174. Vinaigre.
175. Baleine, non ouvrée.
- \*\*176. Blé et farine de blé.
- \*\*177. Vins.
178. Wolframite.
179. Laine.
180. Lainages.
181. Zinc.

## POUR STIMULER LA CULTURE DU LIN

### Enquête des fermes expérimentales du Canada.

Une section spéciale des fermes expérimentales est consacrée à l'étude de la production économique des plantes fibreuses. Naguère encore la production du lin était une industrie des plus importantes dans l'ouest canadien. Chaque petit village avait sa carderie. Sous l'empire de diverses causes l'industrie déclina, si bien qu'en 1914, guère plus de 2,000 acres de terre étaient ensemencés de lin. Dans l'ouest central on cultive le lin surtout comme semence d'améublement et on n'utilise généralement que sa graine. Les autorisés des fermes expérimentales se proposent de rendre à cette industrie son ancienne splendeur et de lui donner une importance vraiment nationale. Toutes les expériences et les enquêtes faites jusqu'ici l'ont été en vue de l'obtention de cette fin. On a établi à la ferme expérimentale centrale une carderie petite, mais complète, et l'on poursuit des expériences pour déterminer les régions du pays qui se prêtent le mieux à la culture de cette plante.

Il est intéressant de noter avant de finir que de petites stations d'expérimentation, complémentaires aux fermes expérimentales, ont été établies dans l'Alberta et la Saskatchewan. Ces stations appartiennent à des cultivateurs et sont dirigées par eux conformément aux instructions données par les fermes. Elles existent pour fins de démonstration et donnent des leçons pratiques de culture. Les rapports de ces stations sont très détaillés, et les résultats qui y sont obtenus sont fusionnés avec ceux de la ferme centrale.

### Importation des liqueurs.

Aux termes de l'agenda des douanes 2242-B, il suffira aux importateurs de se pourvoir d'un permis des douanes pour importer les liqueurs suivantes quand elles contiennent plus de 2½ pour 100 d'alcool, sans permis de la Commission canadienne de ravitaillement, savoir: alcool amylique ou fusel-oil; ale, porter, lager et autres breuvages; jus de citron et jus de fruits; malt et autres liqueurs; vins.

### Demande de papier.

M. A. E. Bryan, commissaire commercial du Canada à Yokohama, rapporte qu'il y a actuellement au Japon une grande rareté de toutes les sortes de papier. Bien que les usines japonaises aient accru leur capacité de production et que de nouvelles usines aient été construites, la demande dépasse de beaucoup les disponibilités indigènes. Au Japon, on ne fabrique pas du tout certaines qualités de papier, mais on les importe de l'étranger. Le Commissaire commercial du Canada a reçu à son bureau nombre de demandes de renseignements au sujet de différentes sortes de papier.

## LE GOUVERNEMENT CANADIEN ENVOIE UNE MISSION SPECIALE EN SIBERIE.

[Suite de la page 1.]

meilleurs moyens d'obtenir et de distribuer ces nécessités, ainsi que d'en assurer le paiement aux fournisseurs.

Le gouvernement britannique a adjoint une commission commerciale à son haut commissaire de Vladivostok, et a exprimé son assentiment à la proposition d'attacher un représentant du Canada au personnel de cette commission.

Le ministre fait observer que le Canada a été représenté en Russie jusque dernièrement par un commissaire commercial résidant à Petrograd, mais que les dangers de la situation politique l'ont forcé de revenir au Canada. Nous avons aussi un commissaire à Omsk, mais il a été nécessaire de le transférer à Vladivostok où il se trouve actuellement. Ces deux commissaires ont fait une étude approfondie de la situation en Russie, et sont au courant des besoins de ce pays en même temps que de ce que le Canada peut faire pour y subvenir. Le commissaire commercial de Vladivostok est familier avec la langue russe et se tient constamment en contact avec le commissaire britannique et ses assistants.

### POINTS DE RESSEMBLANCE.

Le ministre est d'opinion que la similarité qui existe sur certains points entre les deux pays, particulièrement avec l'Ouest du Canada, et similarité qu'on remarque surtout en ce qui concerne l'agriculture, les mines, les pêcheries et les transports, est de nature à faciliter l'aide que le Canada peut apporter à la reconstruction de la Sibérie. Cette aide peut aussi prendre la forme de directions et de conseils nés de notre expérience générale, et quant aux avantages économiques actuels ou futurs que nous pouvons en retirer, ils sont à peu près illimités.

Le ministre recommande par conséquent la nomination immédiate d'une commission chargée de se rendre à Vladivostok, sous l'autorité du ministre du Commerce, et d'y représenter les intérêts commerciaux du Canada, tout en coopérant avec les gouvernements britanniques et alliés ainsi que ci-dessus.

La dite commission devra se préoccuper particulièrement de procéder à une étude attentive des conditions sociales et économiques locales, de s'enquérir des facilités de transport tant par eau que sur terre et du matériel qui peut être nécessaire à ce sujet; de s'assurer des besoins de la classe agricole en ce qui concerne les machines aratoires, outils, etc.; de noter les améliorations possibles dans les méthodes de manutention du grain ainsi que dans les opérations minières, forestières et celles ayant trait à la pêche, et de se renseigner sur le système d'échanges en cours, en vue de relations commerciales avec des sociétés coopératives, des corps municipaux ou des corporations commerciales. Elle s'enquerra aussi des conditions financières courantes et de l'arrangement des crédits nécessaires à un échange

## BUREAU DES COMMISSAIRES DES PENSIONS POUR TOUT LE CANADA.

Voici la liste des principaux officiers du Bureau des commissaires des pensions pour tout le Canada:

Le commandeur J. K. L. Ross, président, Bureau des commissaires des pensions du Canada, Union Bank Bldg., Ottawa, Ont.

Le major John L. Tood, Bureau des commissaires des pensions du Canada, Union Bank Bldg., Ottawa, Ont.

Le major S. B. Coristine, secrétaire, Bureau des commissaires des pensions du Canada, Union Bank Bldg., Ottawa, Ont. Tél. Q. 4245.

Le major Buchanan, représentant délégué, Bureau des commissaires des pensions du Canada, Union Bank Bldg., Ottawa, Ont.

Toute correspondance ou demande de renseignement au sujet des pensions des pensionnés locaux doit être adressée aux bureaux de district comme suit:

5, Calgary, Alta., 504 Herald Bldg.; 10, Edmonton, Alta., 312 bloc McLeod; 18, Halifax, N.-E., 405 bloc Dennis; 3, Hamilton, Ont., Bell Telephone Bldg.; 13, Kingston, Ont., 81 rue Brock; 8, London, Ont., 53 Bank of Toronto Bldg.; 1, Montréal, Qué., 306 Drummond Bldg.; 17, Ottawa, Ont., 11 Carleton Chambers; 15, Québec, Qué., 500 Merger Bldg.; 6, Regina, Sask., 713 McCallum & Hill Bldg.; 7, St-Jean, N.-B., 43 Canada Life Bldg.; 26, Saskatoon, Sask., 510 Canada Bldg.; 9, Toronto, Ont., chambre 506, 59 rue Yonge; 12, Vancouver, C.-B., 311 Rogers Bldg.; 16, Victoria, C.-B., 504 Union Bank Bldg.; 4, Winnipeg, Man., 702 Notre Dame Invest Bldg.; 14, Charlottetown, I.P.-E., Provincial Bldg.; British Branch, 103 rue Oxford, W.I., London, Ang.

## CAUSE COMMUNE, TABLE COMMUNE.

Le très honorable David Lloyd George, parlant à un banquet donné en l'honneur des commissaires alliés des vivres, a déclaré que l'économie dans l'usage des vivres et autres nécessités était toujours urgente. "Il y a cause commune, table commune, office commun et charbonnage commun. Nous rendons les transports communs autant que possible."

de denrées et produits variés, et généralement de tout ce qui peut promouvoir l'augmentation des échanges commerciaux entre la Russie et le Canada; ainsi que des branches particulières dans lesquelles l'expérience et l'industrie canadiennes peuvent rendre le plus de services à la Russie pour la réhabilitation de son commerce et le développement de ses vastes ressources naturelles. La Commission devra faire rapport de temps en temps des renseignements qu'elle aura ainsi recueillis, et présenter ses suggestions sur la nature des produits en demande et sur les moyens les plus pratiques relatifs au transport et à la vente de ces produits canadiens.